

CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES FRANCE SURGERY - IRIS

1. OBJET

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après nommées « CU ») ont pour objet de définir (i) les conditions d'utilisation des Services France SURGERY et (ii) les droits et obligations de France SURGERY et de l'Utilisateur.

La Plateforme Iris offre la possibilité pour l'Utilisateur notamment d'utiliser le Service de coordination (i) d'entretien de prévention à distance ; (ii) de Second Avis Médical ; (iii) de parcours de prévention et/ou (iv) d'accompagnement à l'hospitalisation.

Les Services sont fournis à l'Utilisateur à titre gratuit. Néanmoins l'Utilisateur reconnaît que la Plateforme Iris renvoie à des actes ou soins médicaux pratiqués par un professionnel de santé dans le cadre d'une consultation médicale et ou prise en charge médicale pouvant faire l'objet d'une facturation d'honoraires et ou prestation de service d'accompagnement.

Lorsque France SURGERY fournit sur son Site des détails concernant les tarifs des honoraires d'un professionnel de santé, ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et par souci de commodité. En aucun cas France SURGERY ne garantit l'exactitude de telles informations. Le prix final de la prestation de soin peut varier selon le type de prise en charge ou service médical effectivement réalisé et ce, conformément aux conventions de soins en vigueur chez le professionnel de santé. France SURGERY informe le Patient du coût de cet acte ou soin.

LES CONSULTATIONS EN PRÉSENTIEL OU EN ENTRETIEN DE PRÉVENTION À DISTANCE NE SONT PAS DES SERVICES D'URGENCE. EN CAS D'URGENCE, L'UTILISATEUR DOIT APPELER LE 15 OU LE 112 OU SE DIRIGER VERS UN SERVICE D'URGENCE.

2. DÉFINITIONS

Les définitions attachées aux présentes Conditions d'Utilisation sont:

“Abonné Iris” désigne indifféremment (i) toute personne physique Acteur de Santé exerçant à titre libéral, (ii) toute personne morale de droit privé regroupant des Acteurs de Santé pour l'exercice de leur profession et (iii) toute personne de droit public regroupant des Acteurs de Santé pour l'exercice de leur profession, bénéficiant d'un abonnement Iris.

“Acteur de santé” désigne les professionnels intervenant dans le secteur de la santé, et qui sont accessibles sur la Plateforme Iris.

“Compte Utilisateur” désigne l'espace personnel de l'Utilisateur à usage privé, lui permettant d'utiliser les Services grâce à ses Identifiants.

“Donnée(s) Utilisateur” désigne les (a) données de l'Utilisateur et de ses Proches (incluant des Données à caractère personnel) (i) mentionnées par l'Utilisateur sur son Compte Utilisateur; (ii) partagées par l'Utilisateur à un Acteur de santé sur quelque support que ce soit; (iii) traitées par France Surgery, dans le but de fournir les Services et/ou (b) tout document de quelque nature que ce soit, téléchargé, diffusé, collecté ou mis en ligne par un Utilisateur sur la Plateforme Iris.

“Données à caractère personnel” désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable telle que définie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

“Données à caractère personnel de Santé” désigne toute Donnée à caractère personnel recueillie par un Acteur de Santé à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social et notamment dans le cadre de l'utilisation des Services.

“Identifiant” désigne l'identifiant personnel de connexion associé à un Compte Utilisateur ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe complexe délivré à l'Utilisateur par Iris puis modifié par l'Utilisateur pour s'identifier afin d'accéder aux Services.

“Plateforme Iris” désigne l'ensemble logiciel desktop accessible en ligne sur le site www.Iris-prevention.fr ainsi que leurs composantes graphiques, sonores, visuelles, logicielles et textuelles permettant à l'Utilisateur notamment d'utiliser le Service (i) de entretien de prévention à distance ; (ii) de Second Avis Médical ; (iii) de parcours de prévention et/ou (iv) d'accompagnement à l'hospitalisation.

“Professionnel de santé” désigne les professions de santé telle qu'établie par le Code de la santé publique dans sa quatrième partie « Professions de santé ».

“Propriété Intellectuelle” désigne (i) l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, quels que soient leur nature et leur forme, susceptible d'exister ou de bénéficier d'une protection dans le monde, incluant les oeuvres de l'esprit, le droits d'auteur et droits voisins, le copyright, les dessins et modèles, les logiciels et codes sources, les marques, noms commerciaux et logos, les noms de domaine et autres signes distinctifs, les bases de données, ainsi que les inventions, brevets et savoir-faire, indépendamment qu'ils soient ou puissent être déposés, ainsi que les mises à jour, les améliorations, les modifications, es configurations, les extensions et les travaux dérivés de tout ou partie de ces éléments, et (ii) les droits de la personnalité, le droit au respect de la vie privée, et le droit à l'image.

“Signature Électronique” désigne un processus électronique, notamment le fait de cliquer sur un bouton d'acceptation numérique, joint à un document électronique ou logiquement associé à celui-ci permettant à une personne de consentir au contenu du document électronique concerné.

“Utilisateur” désigne toute personne physique qui (i) dispose d'un Compte Utilisateur sur la Plateforme Iris et qui accède aux Services proposés par Iris par le biais du Site; (ii) tout Visiteur de Site.

3. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES

3.1 Tout Utilisateur se créant un Compte Utilisateur afin d'accéder aux Services de prévention santé en Ligne proposé par France SURGERY, s'engage aussi à respecter, sans réserve, les présentes CU. L'Utilisateur accepte les CU de manière expresse, sans restriction ni réserve lors de la création de son Compte Utilisateur. La création d'un Compte Utilisateur implique l'adhésion pleine et entière de l'Utilisateur au Contrat.

3.2. Si l'Utilisateur n'est pas en accord avec tout ou partie des CU, il ne doit pas utiliser les Services. Les CU sont applicables à compter de leur acceptation par l'Utilisateur pendant une durée indéterminée et ce jusqu'à la résiliation du Contrat pour les Utilisateurs ayant un Compte Utilisateur.

CAPACITÉ : L'Utilisation des Services est réservée aux Utilisateurs personnes physiques de plus de quinze (18) ans capables de souscrire des obligations conformément au droit français et européen.

4. CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR

Afin de pouvoir bénéficier des Services de France SURGERY, l'Utilisateur doit créer un compte Utilisateur en ligne. Lors de la création de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à fournir des Informations exactes et complètes sur son identité comme demandées dans le formulaire en ligne. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire France SURGERY, les professionnels de santé ou les tiers en erreur et à ne pas usurper l'identité d'une autre personne. L'Utilisateur s'engage à mettre immédiatement à jour, en cas de modification, les données qu'il a communiquées lors de sa première connexion sur son Compte Utilisateur. Compte tenu de la nature des Services fournis, France SURGERY se réserve le droit de vérifier et/ou de faire vérifier, par un prestataire tiers spécialisé, l'identité de l'Utilisateur, notamment en lui demandant de transmettre une copie de sa carte d'identité. Après la validation des CU et la création de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur reçoit un courriel de confirmation par voie électronique à l'adresse qu'il aura renseignée. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de vérifier que l'adresse courriel renseignée est correcte lors de la création de son Compte. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou de nature à induire en erreur, France SURGERY pourra, immédiatement sans préavis ni indemnité, suspendre l'accès au Compte Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie des Services.

COMPTES DE PROCHE : L'Utilisateur peut utiliser son Compte afin de prendre des rdv pour lui-même ou pour un Proche.

L'utilisateur reconnaît avoir reçu de la part de ce Proche l'autorisation pour utiliser ses Données à caractère personnel et les inscrire sur la Plateforme Iris. L'utilisateur s'engage à renseigner, lors de la création du compte de Proche ou lors de la prise de rendez-vous en ligne, le numéro de téléphone et le courriel dudit Proche afin de lui permettre de recevoir les SMS/courriels de communication liés au service médical demandé, ainsi que tout Document lié à sa prise en charge que le professionnel de santé souhaiterait lui transmettre. En cas d'impossibilité de renseigner les coordonnées de son Proche, l'utilisateur reconnaît avoir obtenu l'accord préalable de son Proche afin de recevoir pour lui les informations et documents relatifs au rendez-vous de celui-ci.

5. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES

Le Compte Utilisateur comprend notamment les Identifiants confiés par France SURGERY. L'utilisateur s'oblige à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Si l'un des éléments d'identification de l'utilisateur est perdu ou volé, ce dernier doit informer sans délai France SURGERY, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate de l'Identifiant concerné.

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants, notamment si celui-ci pré-enregistre sur un équipement son Identifiant, permettant ainsi la connexion automatique aux Services. Tout accès, utilisation des Services et transmission de données effectués à partir du Compte Utilisateur sera considéré comme ayant été effectué par l'utilisateur. A cet égard, l'utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services, en particulier lorsqu'il accède aux Services à partir d'un ordinateur public. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'utilisateur est tenu d'en avertir France SURGERY, sans délai, par message électronique, en précisant ses Identifiants, nom, prénoms à l'adresse suivante :

carine@iris-prevention.fr, afin que France SURGERY puisse procéder à la réinitialisation du compte utilisateur.

6. SMS ET EMAILS ADRESSÉS À L'UTILISATEUR

6.1 En effectuant une demande de prise en charge en Ligne, l'utilisateur sollicite et donc autorise le professionnel de Santé et France Surgery, via Iris à lui envoyer des SMS et courriels (i) de confirmation, d'annulation ou de rappel de rendez-vous ; (ii) d'information sur l'envoi de document ; (iii) d'information de rappels de renouvellement et (iii) tout type d'informations relative aux rendez-vous qu'il a pris notamment sur la Plateforme Iris.

6.2 Par ailleurs, L'Utilisateur reconnaît et consent à ce que tout professionnel de santé ainsi que les coordinateur France Surgery, lui envoie des SMS ou des courriels via Iris concernant son organisation.

6.3 Ces SMS/courriels sont envoyés par France SURGERY pour le compte du professionnel de santé avec lequel l'Utilisateur a pris rendez-vous via la Plateforme Iris ou par un autre moyen, indépendant de France SURGERY. France SURGERY décline toute responsabilité en cas de non réception d'un SMS ou d'un courriel pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

6.4 France SURGERY et le professionnel de Santé déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans la saisie des coordonnées par l'Utilisateur rendant impossible l'envoi de tout SMS ou de tout courriel nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration du Service.

7. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE France SURGERY

France SURGERY met en place les moyens et les mesures nécessaires à la bonne marche et au maintien de la continuité et de la qualité des Services. L'Utilisateur reconnaît que le rôle de France SURGERY se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique. L'Utilisateur reconnaît que France SURGERY ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution ne relevant pas de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, les Équipements de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des Données Utilisateur. France SURGERY pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance programmée par France SURGERY l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence). Il est entendu entre les Parties que France SURGERY et le professionnel de santé ne sauraient en aucun cas être tenus responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation des Services. En outre, la responsabilité France SURGERY ne peut pas être recherchée pour des actes (i) résultant d'un acte ou d'une négligence de l'Utilisateur ou (ii) et qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable et/ou au Contrat. France SURGERY décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur et un professionnel de santé. France SURGERY ne peut en aucun cas être tenue responsable (i) de la non exécution ou de la mauvaise exécution d'un acte ou d'un soin par un professionnel de santé ou un établissement de santé de santé (ii) du contenu d'une Prescription ou d'un Document Médical et/ou (iii) des effets secondaires ressentis par un Utilisateur à l'issue d'une prise en charge ou d'un service médical opéré par France SURGERY.

8. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE L'UTILISATEUR

8.1 L'Utilisateur s'engage à : (i) respecter les termes du Contrat ; (ii) à mettre à disposition de France SURGERY, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs permettant de certifier les Données Utilisateur ; (iii) communiquer à France SURGERY, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et actualiser par écrit les Données Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites Données ; (iv) vérifier que les Équipements nécessaires à l'utilisation des Services et utilisés sont conformes aux exigences techniques qui lui ont été communiquées; La fourniture, l'installation et la maintenance des Équipements ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation desdits Équipements et services auprès des opérateurs concernés ; (v) se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ; (vi) restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ; (vii) utiliser les Services dans le respect des lois et règlements applicable au Contrat; (viii) ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de France SURGERY et/ou des professionnels de santé; (ix) à ce que les Données Utilisateurs qu'il communique dans le cadre de l'utilisation des Services ne portent pas préjudice aux droits des tiers et à être autorisé à les diffuser. L'utilisateur n'utiliser la Plateforme Iris et les Services qu'à des fins privées. Les Services ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales ou lucratives.

8.2 Par Ailleurs, l'Utilisateur est responsable (i) de l'utilisation qu'il fait ou que ses Proches font des Services, (ii) des Données Utilisateur qu'il renseigne sur la Plateforme et (iii) de l'utilisation de celles-ci par France SURGERY et/ou les professionnels de santé ; (b) indemnise France SURGERY, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant (i) à l'utilisation des Services par l'Utilisateur et/ou ses Proches de manière illégale, immorale, frauduleuse, ou hors Contrat; (ii) aux Données Utilisateur qu'il renseigne et leur utilisation par France SURGERY et/ou les professionnels de santé et leurs équipes; (iii) à la violation de droits de Propriété Intellectuelle de Iris ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

9. SERVICE DE BILAN DIGITALISE

En accédant à son Compte Utilisateur, l'utilisateur a la possibilité de remplir un questionnaire de prévention santé portant sur ses habitudes de vie, sa santé physique et mentale.

Une fois le questionnaire complété et validé, il recevra une synthèse personnalisée incluant des recommandations adaptées ainsi qu'un score de dépistage permettant d'identifier d'éventuels risques pour sa santé. Il pourra ensuite télécharger cette synthèse ou la recevoir par email. Par défaut, celle-ci sera stockée dans son espace sécurisé sur la plateforme.

Si un risque est détecté, l'utilisateur pourra se voir proposer un entretien de prévention ou être orienté vers son médecin traitant. Dans ce cas, il accepte que ses données de santé soient partagées exclusivement avec le professionnel de santé chargé de son entretien de prévention.

L'utilisateur autorise France Surgery à donner accès aux documents liés à son suivi, notamment pour :

- Accéder, consulter et télécharger les documents et prescriptions électroniques partagés par les professionnels de santé.

L'utilisateur demeure l'unique propriétaire des documents qu'il ajoute dans le Service de bilan digital ainsi que de ceux qui lui sont partagés par les professionnels de santé dans le cadre de son parcours sur la plateforme IRIS. Il a la possibilité d'ajouter, de consulter, de renommer, de télécharger et de supprimer ces Documents à tout moment. Un Document supprimé par l'Utilisateur est définitivement supprimé, tant sur le compte de l'Utilisateur que sur le compte des professionnels de santé hébergé sur la Plateforme France SURGERY, avec lesquels le Document a éventuellement été partagé par l'Utilisateur.

Le professionnel de santé conserve la possibilité de réaliser une copie du Document pendant la période de temps où il y a accès.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite s'assurer que le Document est supprimé par le professionnel de santé, il doit formuler une demande expresse de suppression du Document à France SURGERY. Par ailleurs, l'Utilisateur demeure l'unique responsable de la licéité du contenu des Documents qu'il ajoute dans le Service de Gestion de Documents ou qu'il partage avec les professionnels de santé ou avec d'autres personnes. France SURGERY n'est en aucun cas responsable du contenu ou de l'exactitude des Documents partagés par les professionnels de santé avec l'Utilisateur. La transmission par l'Utilisateur de Documents contenant des Données à caractère personnel de santé à tout tiers se fait sous sa seule responsabilité.

10. SERVICE D'ENTRETIEN DE PRÉVENTION À DISTANCE

Afin de bénéficier d'un Service d'entretien de prévention à distance de qualité, l'Utilisateur doit disposer à minima, des équipements suivants: (i) un smartphone ou un ordinateur suffisamment récent disposant d'une caméra comportant une résolution satisfaisante et (ii) une connexion Internet (en 4G) avec un débit suffisant. Si tel n'est pas le cas, le professionnel de Santé pourra mettre un terme à la entretien de prévention à distance et s'il le juge opportun, prélever l'Utilisateur de frais afférents aux actes déjà effectués. France SURGERY n'est qu'un coordinateur, entre l'Utilisateur et le professionnel de santé, permettant d'effectuer un entretien de prévention à distance par vidéo transmission, l'envoi de documents de manière électronique et le paiement en ligne.

Lors de la prise de rendez-vous France SURGERY ne saurait être tenu responsable des retards ou annulation des professionnels de santé. L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans des conditions lui permettant d'assurer la confidentialité et le bon déroulement des échanges avec le professionnel de Santé. Les professionnels de Santé réalisent l'entretien de prévention à distance en toute indépendance, suivant les obligations déontologiques et légales qui leur incombent. Le service se déroule sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur et du professionnel de Santé.

L'Utilisateur s'engage à ne pas enregistrer, copier ou diffuser tout contenu ou extrait de contenu en lien avec la Entretien de prévention à distance quel qu'en soit le moyen, le support, le procédé ou la finalité. La Entretien de prévention à distance n'est enregistrée ni par le professionnel de Santé, ni par France SURGERY ni par tout autre tiers. Le Service de Entretien de prévention à distance permet toutefois au professionnel de santé, si besoin et aux seules fins de faciliter l'établissement d'un diagnostic ou de compléter le dossier médical du patient, d'effectuer une capture d'image de la Entretien de prévention à distance. L'Utilisateur est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privé ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales. En cas de dysfonctionnement de quelque nature que ce soit lors de la Entretien de prévention à distance, l'Utilisateur doit en informer immédiatement le professionnel de Santé. L'Utilisateur qui interrompt abusivement la Entretien de prévention à distance engage sa responsabilité à l'égard du professionnel de santé. A l'issue de la Entretien de prévention à distance, le professionnel de santé confirme le montant à payer par l'Utilisateur. Selon la situation, le professionnel de Santé peut décider de revoir à la baisse ou de ne pas faire payer la Entretien de prévention à distance. L'Utilisateur pourra ensuite recevoir sur son Compte Utilisateur la note d'honoraire correspondante, et le cas échéant, le compte rendu de la Entretien de prévention à distance et/ou une prescription, en se rendant dans la Rubrique "mes documents". L'établissement d'une prescription est à l'appréciation du professionnel de Santé. Les incivilités, verbales ou écrites, à l'encontre des professionnels de Santé peuvent faire l'objet de poursuites et de la suspension voire de la résiliation du compte Utilisateur par France SURGERY.

11. SERVICE DE SECOND AVIS MEDICAL

En accédant à son Compte Utilisateur, l'utilisateur peut faire une demande de Second Avis Médical: - ajouter des Documents dans l'onglet "Mes documents" pour lui-même et/ou les Proches pour lesquels il demande un Second Avis Médical en Ligne via le Service de France SURGERY pour lesquels il a reçu l'autorisation de gérer leurs Documents. - accéder, consulter et télécharger les Documents et les Prescriptions électroniques partagés par les professionnels de Santé - L'Utilisateur demeure l'unique propriétaire des Documents qu'il ajoute dans le Service de Gestion de Documents et des Documents qui lui sont partagés par ses professionnels de santé. Il a la possibilité d'ajouter, de consulter, de renommer, de télécharger et de supprimer ces Documents à tout moment. Un Document supprimé par l'Utilisateur est définitivement supprimé, tant sur le compte de l'Utilisateur que sur le compte des professionnels de santé hébergé sur la Plateforme France SURGERY, avec lesquels le Document a éventuellement été partagé par l'Utilisateur.

Le professionnel de santé conserve la possibilité de réaliser une copie du Document pendant la période de temps où il y a accès.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite s'assurer que le Document est supprimé par le professionnel de santé, il doit formuler une demande expresse de suppression du Document à France SURGERY. Par ailleurs, l'Utilisateur demeure l'unique responsable de la licéité du contenu des Documents qu'il ajoute dans le Service de Gestion de Documents ou qu'il partage avec les professionnels de santé ou avec d'autres personnes. France SURGERY n'est en aucun cas responsable du contenu ou de l'exactitude des Documents partagés par les professionnels de santé avec l'Utilisateur. La transmission par l'Utilisateur de Documents contenant des Données à caractère personnel de santé à tout tiers se fait sous sa seule responsabilité.

12. SERVICE COORDINATION PARCOURS PRÉVENTION / HOSPITALISATION

L'utilisateur confirme avoir sollicité le service au parcours de soin opéré par « France SURGERY » pour une prestation d'assistance à son hospitalisation/coordination parcours prévention, via la plateforme Iris.

Ainsi, l'utilisateur autorise le service de France SURGERY à transmettre toute information médicale le concernant et permettant la réalisation de cette prestation à tout membre de son réseau professionnels de santé.

L'utilisateur autorise aussi le service de coordination au parcours de soin de France SURGERY à transmettre si nécessaire, pour traduction toute information médicale contenue dans son dossier médical de façon anonyme à un traducteur spécialisé assermenté.

L'utilisateur comprends que l'organisation de son bilan de prévention/hospitalisation se basera uniquement sur les informations communiquées sur la plateforme Iris par son médecin et/ou lui-même.

L'utilisateur comprend et accepte que ni le service de France SURGERY, ni le/les professionnel(s) de santé faisant partie de son réseau médical, à qui son dossier pourra être confié, ne pourront être tenus responsables de l'inexactitude et de la non-exhaustivité des informations transmises par son médecin et/ou lui-même ainsi que des éventuelles erreurs dans la transmission desdites informations.

Une fois les conclusions du bilan/hospitalisation transmises par professionnel de santé, le service de France SURGERY ne pourra nullement être tenu responsable de l'éventuelle poursuite du traitement médical préconisé par ledit professionnel médical.

En son nom, ceux de ses héritiers, ascendants et descendants, représentants personnels, administrateurs, successeurs, mandataires et cessionnaires, l'utilisateur dégage entièrement le service de France SURGERY et son réseau professionnel de santé de toute possible réclamation, plainte, action en justice ou dédommagement, coûts, dépenses et honoraires d'avocats, survenant de ou en relation avec l'hospitalisation/parcours de prévention délivré et/ou les recommandations préconisées.

Cette autorisation prend effet le jour de la création de mon dossier sur la plateforme Iris.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Services de France SURGERY et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de France SURGERY.

Aucune disposition du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de Propriété Intellectuelle.

France SURGERY concède, à l'Utilisateur, pour la durée du Contrat un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable de la Plateforme Iris. L'Utilisateur s'engage à ne pas (i) tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme Iris ; (ii) utiliser la Plateforme Iris à d'autres fins que celles d'utiliser les Services; (iii) créer des copies de la Plateforme Iris; (iv) reproduire, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme Iris dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la Plateforme Iris quels qu'en soient le moyen et le support; (v) revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme Iris, ni céder/concéder la Plateforme Iris à un tiers; (vi) faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services. L'Utilisateur reconnaît que toute violation au présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable. L'Utilisateur comprend et consent que la Plateforme Iris n'a pas vocation à répondre à quelque exigence particulière que ce soit de sa part et est fourni "en l'état". Iris exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

14. SUSPENSION

14.1 - Suspension avec préavis En cas de (i) non-respect par l'Utilisateur des stipulations du Contrat ou (ii) de comportement de l'Utilisateur susceptibles de porter préjudice à France Surgery et/ou à un professionnel ou établissements de santé et/ou à d'autres Utilisateurs, ou (iii) de violation des lois et règlements en vigueur, France Surgery mettra en demeure l'Utilisateur sur notification envoyée par tout moyen, de remédier au(x) défaut(s) imputé(s) dans un délai de sept (7) jours suivant la date de notification avant de procéder de plein droit à la suspension ou à la limitation d'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services.

14.2 - Suspension sans préavis en cas de danger grave - pressenti ou avéré - pour (i) un professionnel ou un établissement de santé et/ou un Patient, ou (ii) la réputation de France Surgery ou d'un professionnel de santé, France Surgery pourra suspendre ou limiter l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services sans préavis. L'Utilisateur sera informé de cette suspension par tout moyen. France Surgery décidera unilatéralement des suites à donner à la suspension du Contrat.

14.3 - Conséquences de la suspension Pendant la période de suspension de ses accès aux Services, l'Utilisateur peut exercer ses droits sur ses Données à caractère personnel, conformément à l'article "Droits des Utilisateurs" de la Politique de protection des données personnelles. France Surgery ne sera pas responsable des dommages résultant de la suspension des Services en vertu de cet article.

15. RÉSILIATION

15.1 Résiliation par France Surgery

L'Utilisateur reconnaît être informé que tout ou partie des Services peuvent être résiliés par France Surgery, sans que celle-ci ait à justifier de sa décision et sans indemnité.

Dans ce cadre, l'Utilisateur est informé que France Surgery doit respecter un préavis d'un (1) mois. Par ailleurs, en cas de faute grave de l'Utilisateur, telle que l'utilisation d'un ou plusieurs Services (a) contraire aux stipulations du Contrat, (b) contraire aux lois et réglementations (c), susceptible de porter préjudice à la réputation de France Surgery ou d'un professionnel / établissement de santé, ou à l'intégrité physique ou mentale d'un autre Utilisateur, France Surgery pourra résilier, par tout moyen, tout ou partie des Services avec un préavis de sept (7) jours à compter de la suspension effective et sans indemnité.

15.2 Résiliation par l'Utilisateur. L'Utilisateur peut à tout moment résilier le Contrat en demandant la suppression de son Compte Utilisateur à bilan@iris-prevention.fr ou en se connectant à son Compte Utilisateur (rubrique "Mon compte"). Conformément à son droit de portabilité des Données à caractère personnel. L'Utilisateur reconnaît avoir tous les droits et/ou autorisations nécessaires pour pouvoir récupérer les données susmentionnées.

15.3 Conséquences de la résiliation Toute résiliation du Contrat par France Surgery ou l'Utilisateur entraîne automatiquement (i) la fin du droit d'accès aux Services par l'Utilisateur, (ii) la suppression ou l'anonymisation de toutes les Données Utilisateurs ainsi que de tous les Documents Médicaux, contenus dans le Compte Utilisateur. France Surgery est néanmoins autorisée à conserver une copie des Informations Confidentielles pour toutes fins imposées par la loi applicable.

16. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La politique de protection des Données à caractère personnel de France Surgery décrit les rôles et les obligations respectifs de l'Utilisateur et de France Surgery concernant le traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Services. En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur et France Surgery s'engagent à respecter les termes et conditions de ladite politique de protection des données à caractère personnel.

17. CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie garantit assurer la stricte confidentialité des Informations Confidentielles partagées lors des phases précontractuelles et post contractuelles, ainsi que pendant l'exécution du Contrat. A ce titre, chaque Partie s'engage à (i) n'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat et dans la stricte mesure du nécessaire ; (ii) prendre toutes les mesures de précaution et de protection qui s'imposent aux fins de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie et d'empêcher l'accès de personnes non autorisées et, au minimum, leur offrir le même degré de protection qu'à ses propres Informations Confidentielles ; (iii) à ne jamais divulguer ou reproduire les Informations Confidentielles de l'autre Partie à d'autres personnes que ses membres, employés, préposés (a) qui devront avoir accès à ces Informations Confidentielles pour remplir les obligations dont la Partie en question est tenue par le Contrat, ou (b) qui ont qualité pour en connaître au titre du Contrat. Ces membres, employés, préposés ne peuvent y avoir eux-même accès que dans les conditions (i) et (ii) ci-dessus. Dans tous les cas, la Partie destinataire des Informations Confidentielles se porte garante du respect de cet engagement de confidentialité par les personnes ayant connaissance des Informations Confidentielles, qu'ils s'agissent notamment de ses employés ou sous-traitants. L'obligation de confidentialité restera valable pendant une durée de cinq (5) ans après l'expiration, pour quelque raison que ce soit, du Contrat. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie pourra divulguer des Informations Confidentielles sans le consentement de l'autre Partie, dans la stricte mesure où cette divulgation est requise par une autorité compétente ou en application d'une obligation légale ou déontologique.

18. FORCE MAJEURE

Sont considérés par les Parties comme des cas de force majeure, les situations dont les éléments constitutifs sont caractérisés au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de cassation. En cas de survenance d'un tel évènement, la partie victime devra en informer immédiatement par écrit l'autre Partie. Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences. Si un cas de force majeure met l'une des Parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles au titre du Contrat pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin au Contrat après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les Parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des

articles « Propriété Intellectuelle », « Confidentialité », « Protection des Données à caractère personnel » et « Responsabilité » des présentes, sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part et d'autre.

19. DIVERS

19.1 Renonciation : le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

19.2 Nullité partielle : dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, France Surgery et l'Utilisateur resteront liées par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

19.3 Convention de preuve : les Parties conviennent expressément que tout document signé de manière dématérialisée dans le cadre du Contrat (i) constitue l'original dudit document ; (ii) a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et peut valablement être opposé aux Parties ; (iii) est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve littérale, en cas de litiges. En conséquence, les Parties reconnaissent que tout document signé de manière dématérialisée vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée. La résiliation ou l'expiration du Contrat ne peut remettre en cause la force probante des documents signés de manière dématérialisée avant la date de sa résiliation/d'expiration.

19.4 Moyens de preuve : Afin d'établir l'atteinte (avérée ou supposée) à la réputation de France Surgery et / ou des professionnels établissements de santé ou à l'intégrité physique ou mentale des Patients, France Surgery pourra se prévaloir de messages envoyés à France Surgery qu'elle aura préalablement anonymisées afin de garantir la confidentialité de leurs échanges, tant que le contenu des messages ne permet pas de les identifier.

19.5 Retours d'expériences : Si un Utilisateur fournit des commentaires à France Surgery en ce qui concerne la fonctionnalité ou la performance des Services (incluant l'identification d'erreurs ou d'améliorations), l'Utilisateur s'engage à concéder à France Surgery sans restriction ni paiement, tout droit, titre et intérêt pour ceux-ci.

19.6 Droits et permissions : Chaque Partie déclare disposer des droits et permissions nécessaires pour conclure le Contrat et exécuter les obligations qui y sont mentionnées.

19.7 Indépendance : Il est parfaitement clair entre les Parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des Parties ne saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

19.8 Modifications des CGU : L'Utilisateur reconnaît et accepte que la version des CGU qui fait foi est celle qui se trouve en ligne lors de son accès au Site et/ou de l'utilisation des Services. L'Utilisateur est par conséquent tenu de se référer à la version des CGU en ligne à la date de son accès et de l'utilisation concernée. France Surgery est libre de modifier les présentes CGU à tout moment notamment afin de prendre en compte toute modification du Site, de la Plateforme et/ou de ses Services ainsi que toute évolution ou contrainte légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. En cas de modification(s) significative(s) apportées au Site, à la Plateforme, aux Services et/ou à leurs conditions et modalités d'accès et d'utilisation, France Surgery en informera l'Utilisateur par tout moyen et moyennant un préavis raisonnable.

19.9 Support technique et assistance : France Surgery met à la disposition de l'Utilisateur un service d'assistance téléphonique accessible au numéro suivant : 09 53 02 03 09. Les horaires d'ouverture du service d'assistance téléphonique sont les suivants : 9h à 18h jours ouvrés non férié. Ces horaires sont susceptibles de varier en cas de circonstances exceptionnelles.

19.10 Gestion des réclamations: L'Utilisateur peut adresser une réclamation en lien avec l'utilisation des Services à l'adresse suivante : France Surgery, 11 rue Saint Expedit 31500 Toulouse

19.11 ANTICORRUPTION : Dans le cadre des activités associées au Contrat ou en rapport avec la relation entre France Surgery et l'Utilisateur, France Surgery et l'Utilisateur s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires françaises et européennes, ainsi que les principes internationalement reconnus relatifs à la lutte contre la corruption.

20. MENTIONS LÉGALES

Les Services de France Surgery sont exploités par France Surgery, société par actions simplifiées immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 515151837 dont le siège social est situé au 11, rue Saint Expedit 31500 Toulouse. Directeur de la publication : Madame Carine Briat-Hilaire, Présidente. Les hébergeurs des Services sont certifiés HDS (Hébergement Données de Santé), conformément à l'article L1111-8 du Code de la santé publique et du Décret n° 2018-137 du 26 février 2018 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel. Leurs noms peuvent être donnés sur simple demande à France Surgery. La certification dont bénéficie ces hébergeurs est une certification HDS (Hébergement Agréé de Données de Santé) validée par le Ministère chargé de la Santé (et son agence chargée des systèmes d'information, l'Agence du Numérique en Santé) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données de santé ne peuvent être vendues ou cédées à des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.

21. RÈGLEMENT AMIABLE - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

L'Utilisateur est informé du fait qu'en naviguant sur le Site ou en utilisant les Services de France Surgery, l'Utilisateur se soumet au droit français. Avant toute action contentieuse, France Surgery et l'Utilisateur chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Utilisation et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient. France Surgery et l'Utilisateur devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose. France Surgery et l'Utilisateur s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception. Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges ait été intégralement respectée. Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la juridiction des Tribunaux compétents conformément au droit français.

